

PROCÈS-VERBAL

LE 29 JUILLET 2013

GRAND-SAULT

RÉUNION

La réunion spéciale du conseil municipal de Grand-Sault au Nouveau-Brunswick a été tenue dans la salle du conseil à l'hôtel de ville à 18 heures, le lundi, 29 juillet 2013, suivant les avis requis par la loi.

PRÉSENCES

Son honneur le maire :

Richard Keeley

Les conseillers :

Jacques Lafrance  
Michel Ouellette  
Arthelin Rossignol  
Harry MacPhail

Rino Long  
John Bellefleur  
Jean-Paul Proulx  
Renaud Ouellette

Ainsi que le directeur général-secrétaire municipal, Peter Michaud, et le soutien administratif, Chantal Bolster.

AFFAIRES COMMENCÉES

Rue Main, plan municipal – 3<sup>e</sup> lecture (arrêté 2013-04)

Le maire adjoint fait la troisième lecture, en titre seulement, de l'arrêté 2013-04 concernant la modification du plan municipal pour la propriété de David Devost, rue Main.

**2013-053      Renaud Ouellette / John Bellefleur,**

**que le conseil municipal adopte la troisième lecture de l'arrêté 2013-04 modifiant le plan municipal de la ville de Grand-Sault telle que lue. Adopté**

Rue Main, zonage – 3<sup>e</sup> lecture (arrêté 2013-05)

Le maire adjoint fait la troisième lecture, en titre seulement, de l'arrêté 2013-05 concernant la modification de l'arrêté de zonage pour la propriété de David Devost, rue Main.

**2013-054      Renaud Ouellette / Arthelin Rossignol,**

**que le conseil municipal adopte la troisième lecture de l'arrêté 2013-05 modifiant l'arrêté de zonage de la ville de Grand-Sault telle que lue. Adopté**

Zonage rue Main – approbation du ministre

**2013-055      Renaud Ouellette / Harry MacPhail**

**que le secrétaire municipal, au nom et pour le compte du conseil, présente une demande d'approbation de l'arrêté 2013-04 au ministre des Gouvernements locaux conformément aux exigences de la *Loi sur l'urbanisme*. Adopté**

Nouvel arrêté de zonage – motion pour publier l’avis

2013-056      Renaud Ouellette / Rino Long

Que le conseil municipal demande par écrit à la Commission de Services Régionaux du Nord-Ouest de donner au conseil son avis écrit sur le projet d’arrêté adoptant le plan municipal et l’arrêté de zonage.

Que le Conseil fasse publier un avis dans les journaux La Cataracte et le Victoria Star en vertu de l’article 68 de la *Loi sur l’Urbanisme* indiquant son intention d’adopter un nouvel arrêté de zonage et un nouveau plan municipal.

Que le conseil se réunisse dans la salle du conseil le 10 septembre 2013 à 19 heures, en vue de l’étude des objections reçues.

Que le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du conseil de faire publier, dans les délais prescrits, les avis publics conformément aux dispositions de l’article 68 de la *Loi sur l’Urbanisme*. Adopté

#### CLÔTURE DE LA RÉUNION

Renaud Ouellette / John Bellefleur, propose la clôture de la réunion à 18h05. Adopté

---

Richard Keeley,  
Maire / Mayor

---

Peter Michaud,  
Directeur général/secrétaire municipal  
CAO/Clerk